

LES ACHATS RESPONSABLES UN LEVIER DE PERFORMANCE POUR LES ENTREPRISES

Si les grands groupes ont déjà pris le tournant de la RSE et ont appréhendé les enjeux d'une politique d'achats responsables, les TPE/PME restent parfois bien éloignées de ces démarches. Annie Sorel, fondatrice d'Asea, agence d'éco achats, et précédemment directrice de l'offre et des achats du groupe KIABI et directrice des achats pour les opticiens KRYS, partage avec nous son expertise des achats responsables et fait le point sur les opportunités pour la filière.



Annie Sorel
Fondatrice d'Asea,
agence d'éco achats

DÉFINITION DES ACHATS RESPONSABLES SELON LA NORME ISO 20400

« Un achat responsable est un achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possible sur toute la durée du cycle de vie et qui aspire à réduire le plus possible les impacts négatifs ». ASEA, agence d'éco-achats, accompagne, depuis 2008, entreprises et institutions dans leur démarche de responsabilité sociétale et d'achats responsables. Ses expériences et son expertise lui permettent d'aider ses clients à mettre en place un pilotage global du processus achats et de la relation fournisseur.

Vous avez une expérience dans la lunetterie (chez Krys pendant 7 ans), où la plasturgie est présente. Comment ce secteur a progressé en termes de pratiques d'achats responsables ?

Dans les années 90, que ce soit pour des montures plastiques ou métal, j'ai été très surprise que l'on me demande de ne pas acheter en France, mais plutôt dans des pays à bas coûts, en Chine par exemple. On assiste depuis cette époque à une véritable désindustrialisation pour réduire les coûts. Depuis peu, les choses changent poussées par les souhaits des consommateurs, sensibles à l'origine des produits. De nombreux lunettiers et opticiens communiquent sur le Made in France. Les montures et verres peuvent notamment obtenir le label Origine France garantie. Les productions redeviennent locales avec comme idée directrice : qu'est-ce que je peux acheter en France ? Avoir des fournisseurs locaux permet plus de réactivité, plus de flexibilité, qu'un approvisionnement dans des pays lointains. L'une des premières pratiques des achats responsables est justement de faire du sourcing en France.

Avoir une vraie stratégie RSE passe par l'adoption d'une démarche d'achats responsables. Quels types de pratiques cela englobe pour un industriel ?

Les achats représentent en moyenne 70% du CA d'une entreprise donc il s'agit d'un très gros levier d'influence. En tant qu'industriel, la première étape est de se questionner sur ses relations et pratiques avec ses fournisseurs. Est-ce que je favorise des TPE/PME locales ? Est-ce que je règle mes factures dans les délais ? Aujourd'hui les retards de paiement sont un sujet dévastateur pour la trésorerie des fournisseurs et sur lequel la médiation des entreprises et la DGCCRF interviennent. Est-ce que

mes fournisseurs ont une démarche RSE ? Est-ce qu'ils ont des impacts sociaux et environnementaux négatifs ? Quelle est l'origine des matières premières ? Est-ce que je peux éco-concevoir ?

Les entreprises industrielles peuvent également prendre en compte la dimension sociale dans leurs achats. Cela passe par le travail avec des ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) avec des personnes en situation de handicap, des entreprises d'insertion, ou encore avec des entreprises du territoire.

Des démarches sectorielles se mettent en place et permettent aux entreprises d'initier leur réflexion. A titre d'exemple, des webinaires dédiés sont mis en place par filière, comme avec Allizé-Plasturgie en décembre 2020.

La CGPME pourra proposer des services, des formations pour accompagner les TPE/PME sur ces sujets.

Pour une PME ou une entreprise de petite taille, souvent prise par les exigences du quotidien, les achats responsables sont un sujet bien éloigné des préoccupations immédiates. En revanche, les donneurs d'ordre sont de plus en plus nombreux à afficher clairement leurs politiques RSE. Les achats responsables pratiqués par les PME deviennent-ils alors un levier de différenciation face à la concurrence ?

Auparavant les TPE/PME ne prenaient pas en considération ces aspects là car il n'y avait pas de demandes spécifiques de leurs clients. Cependant, nous avons assisté à une véritable prise de conscience, une onde de choc en 2013 lors de l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh, qui a révélé les conditions de travail et de production derrière les produits de marques occidentales. Depuis des contraintes réglementaires se sont imposées aux entreprises, comme la loi sur le devoir de vigilance. Ces réglementations sont progressivement adoptées au niveau européen et international.

Nous comprenons rapidement que ces contraintes réglementaires vont impacter toute la chaîne de valeur, et donc vont rejaillir sur les acteurs de toutes tailles. Les donneurs d'ordre vont ainsi être vigilants à la sélection de leurs fournisseurs. Par ailleurs, cette vigilance va s'amplifier dans une ère où les informations circulent très vite avec les réseaux sociaux. Pour les TPE/PME, il faut voir cela comme une opportunité, un véritable levier de différencia-

tion. Avec une volonté forte de limiter les risques, les donneurs d'ordre souhaitent travailler avec des entreprises mettant en place des démarches responsables. Ils établissent ainsi des critères RSE et des normes à respecter. Pour eux, travailler avec des entreprises responsables c'est être plus performants, réduire les coûts et encore une fois minimiser les risques.

Aujourd'hui, certaines TPE/PME s'intéressent à la démarche par conviction et d'autres plutôt par contrainte, mais c'est incontournable : il faut y aller !

Vous avez piloté l'élaboration de la norme ISO 20 400 sur les achats responsables avec l'Observatoire des achats responsables. La norme est volontaire. Dans quelle mesure est-il intéressant pour un industriel de s'y référer ?

Ce n'est effectivement pas une exigence, mais c'est souvent demandé par les donneurs d'ordre. La norme est volontaire et applicable à tous, public et privé, quel que soit le secteur d'activité. Il faut voir là une opportunité de s'appuyer sur un référentiel commun, avec les normes les plus récentes.

Elle peut également constituer un guide, très pratique, pour les personnes en charge des achats aussi bien chez les grands donneurs d'ordre que les TPE/PME afin de garantir une harmonisation des process. Par ailleurs, cette norme est venue enrichir le label Relations fournisseurs et achats responsables. Respecter cette norme contribue au respect du label.

De plus en plus de grandes marques publient chaque année des rapports RSE qui portent notamment sur leurs actions pour réduire leur impact environnemental. Cette tendance risque-t-elle de s'appliquer un jour aux PME industrielles ?

Un rapport RSE n'est pas facile à mettre en place et ce n'est pas tant le rapport RSE qui est important mais la réflexion initiée. Pour une entreprise, c'est être capable de répondre à des questions et critères spécifiques, savoir structurer sa démarche.

Pour évaluer une démarche RSE, des questionnaires peuvent être proposés, ou des organismes tels qu'EcoVadis peuvent être mandatés. Pour une TPE/PME cela implique d'avoir réfléchi à cette thématique : qu'est ce je regroupe dans la RSE ? Comment qualifier ma démarche ? Quels sont les objectifs concrets ? C'est ici que les organisations professionnelles telles que Polyvia pourraient intervenir pour les aider à structurer leur démarche.

Acheter responsable, c'est aussi s'assurer que le produit ou le service choisi n'a pas causé de dommages à l'environnement ou a respecté les droits des travailleurs. Existe-t-il des ressources permettant de se cultiver sur ces questions et savoir repérer les « red flags » ?

Il existe des associations qui mettent en lumière des entreprises peu vertueuses comme lors des prix Pinocchio. Des ressources peuvent être explorées auprès d'organismes spécialisés comme EcoVadis qui fait des notations RSE, l'Observatoire des achats responsables, le site ISO20400.org. Les informations sectorielles constituent également des pistes de recherche.

On sait que la France a souffert de la désindustrialisation après la crise de 2008, pourtant acheter français fait partie des démarches possibles d'achats responsables. Avez-vous des conseils pratiques pour relocaliser les achats dans l'industrie ?

C'est une tendance récente, nous assistons depuis peu à une prise de conscience pour relocaliser et réindustrialiser. Cette démarche est encouragée par le Gouvernement qui a pris des mesures pour favoriser les investissements. L'une des étapes clés est de regarder ce qui se fait sur le territoire pour développer les synergies entre industriels et acteurs locaux, découvrir des opportunités sur un même territoire. Cela permet de redynamiser les territoires, réduire les transports et donc les impacts sur l'environnement, de s'engager dans une économie circulaire. C'est un cercle vertueux.

La France a l'air de beaucoup avancer sur les questions d'achats responsables à travers les travaux de l'Observatoire des achats responsables. Ce leadership se fait-il aussi sentir en Europe ?

Les français ont été leader sur la norme internationale des achats responsables, la norme ISO20400, parue en 2017. L'un des fondateurs de l'ObsAR, Jacques Schramm, a piloté la rédaction de cette norme au niveau international (ISO) après avoir piloté une norme française sur les achats responsables avec l'Afnor en 2012. Cet engagement français constitue un avantage concurrentiel puisqu'il permet de porter la norme au niveau international, plutôt que la subir. De nombreux pays se saisissent de ces enjeux qui sont aujourd'hui des préoccupations communes au niveau européen et international. En France, nous poursuivons nos travaux avec la rédaction d'un guide avec l'Afnor, « 100 questions pour comprendre la norme ISO 20 400 », qui paraîtra en septembre 2021.